

Séance plénière du 25 octobre 2013  
**RAPPORT N° CR 97-13 Adoption du projet de SDRIF**

**Motion de renvoi en commission**

Le présent rapport est renvoyé en commission.

**Exposés des motifs :**

L'important débat que représente l'adoption du SDRIF porte sur deux séries de questions. L'un renvoi à l'orientation générale, c'est-à-dire « *quelle politique d'aménagement pour l'île de France et ses habitants pour les quinze à trente prochaines années* » ; mais un second débat - non moins important car il détermine les possibilités pour les élu-e-s que nous sommes de délibérer en conscience de l'orientation politique – concerne des problèmes d'exécution.

Tel que présenté le document soumis à l'approbation du Conseil Régional promeut une méthode particulière qui vise à déposséder les élu-e-s représentant du peuple de toute capacité d'expression. C'est donc le principe même de souveraineté populaire qui est ici mis à mal.

De plus, l'ensemble des dispositifs proposés ont pour but d'ajouter des « échelons » au processus de suivi, et technicisent les enjeux pour que le citoyen et la citoyenne se sente incompetent pour répondre à ceux-ci.

Pierre Mendès France disait que « *l'abdication d'une démocratie peut prendre deux formes, soit le recours à une dictature interne par la remise de tous les pouvoirs à un homme providentiel, soit la délégation de ces pouvoirs à une autorité extérieure, laquelle, au nom de la technique, exercera en réalité la puissance politique, car au nom d'une saine économie on en vient aisément à dicter une politique monétaire, budgétaire, sociale, finalement « une politique », au sens le plus large du mot, nationale et internationale.* »


Ce qu'il dénonçait fort justement à l'époque des prémices de l'Union Européenne actuelle est en train de s'étendre à tous les échelons de notre démocratie. Et la présentation faite devant notre assemblée du document dans sa présentation même confirme l'intérêt qu'ont certains à tenir le peuple éloigné des instances de décision territoriales réelles et concrètes.

Car pour que le débat sur le SDRIF puisse réellement avoir lieu, il est impératif que tous les participants puissent prendre connaissance des éléments du débat. Éléments dont la présentation doit permettre leur appréhension par le plus grand nombre.

Pourquoi les élu-e-s qui doivent se prononcer sur un document qui engage la vie de millions de personnes pour plusieurs décennies ne peuvent-ils pas se prononcer sur une version consolidée, aisée à étudier ? L'exécutif a-t-il peur que les citoyens, les associations ne puissent se saisir de ce document avant le vote et que le Peuple ne fasse entendre sa voix ?

Pourquoi une telle présentation si ce n'est pour organiser l'opacité et réduire la capacité des élu-e-s à appréhender l'ensemble du SDRIF ? Ainsi les « ajustements » présentés pour « faciliter la bonne fluidité du propos » et/ou améliorer la lecture sous couvert de « réécriture » semblent servir à remettre en cause les exigences défendues et votées dans cette assemblée.

Le groupe Front de Gauche – Parti de gauche et Alternatifs ne comprend pas le choix qui a été fait de présenter le document sous cette forme. Seule la volonté d'empêcher le débat argumenté et raisonné de se tenir, en contradiction avec les principes fondateurs de notre République, peuvent expliquer ce choix. Nous ne pouvons accepter cette remise en cause de la démocratie et demandons le report de ce rapport en l'état afin de délibérer à partir d'un document permettant réellement d'appréhender les « modifications » soumises au vote.



Pascale Le Néouannic